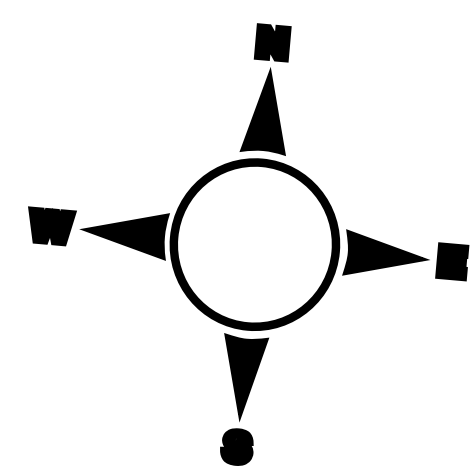




Cours d'eau

Bati

DPU 2021

Zones U

SAINT PRIEST TAURION

ANNEXES
DROIT DE
PREEMPTION URBAIN

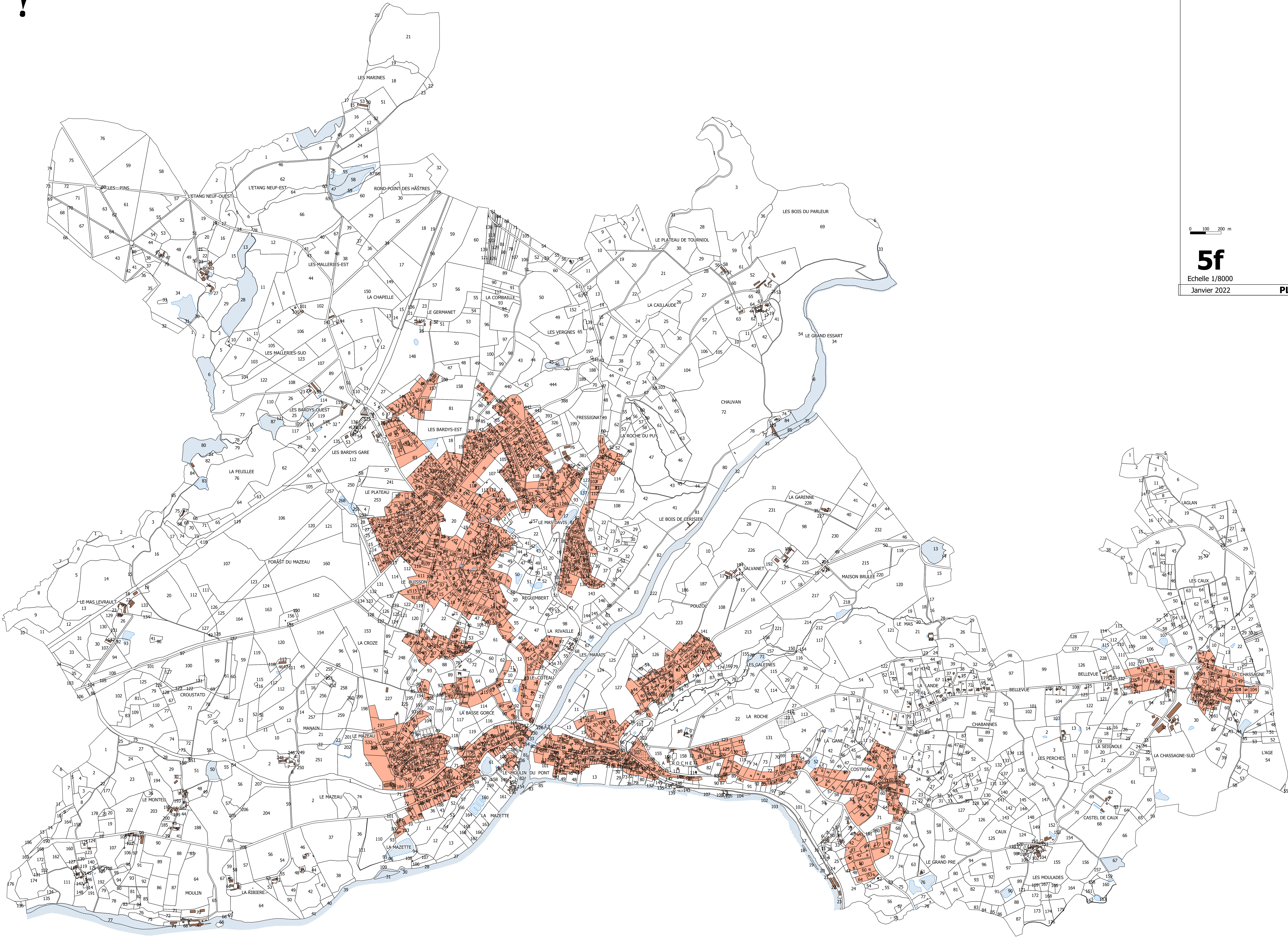
0 100 200 m

5f

Echelle 1/8000
Janvier 2022

P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le

ID : 087-218717809-20220208-2022006-DE



2022-006

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**

Le 08 Février

Nombre

de Conseillers :

en exercice -23-

présents 16

votants 23

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 février 2022

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, Mme ROCHETEAU, M. PREUILH, M. BERGERON, M. CHAUGNY, Mme DELOS, M. BENARD, Mme ANDRE

ABSENTS : M. DUPIN, Mme LACOUR, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. HAU, M. FIKRI, Mme LACOMBE

Pouvoirs : M. DUPIN donne pouvoir à Mme ROSSANDER, Mme LACOUR donne pouvoir à Mme LE GUEN, M. FOURNIER donne pouvoir à M. CHEVALIER, Mme DA SILVA donne pouvoir à M. BERGERON, M. HAU donne pouvoir à M. LAUSERIE, M. FIKRI donne pouvoir à M. BERGERON, Mme LACOMBE donne pouvoir à Mme BESSE

Monsieur Franck PREUILH a été élu secrétaire de séance.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Madame le maire informe l'assemblée que les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont la possibilité d'instaurer un Droit de Prémption Urbain, sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future délimitées par ce plan. Ce droit de prémption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

Madame le Maire propose d'instituer un droit de prémption dans les zones urbaines U du PLU.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,15°,

Vu la délibération en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Madame le maire pour l'exercice au nom de la commune du Droit de Prémption Urbain dans les zones U du PLU,

Vu la délibération en date du 8 février 2022 relatif à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un Droit de Prémption Urbain,



DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Suite de la délibération 2022-006 du 08 février 2022

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- DÉCIDE D'INSTITUER un Droit de Préemption Urbain (DPU) dans toutes les zones urbaines U
- RAPPELE que Madame le Maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le Droit de Préemption Urbain
- DIT que :
 - ↳ la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département ;
 - ↳ Le plan délimitant le DPU tel qu'approuvé par le conseil municipal sera tenu à la disposition du public aux jours et aux heures d'ouverture habituels de la mairie ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne,
 - ↳ la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à la Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Une copie de la délibération et du plan annexé sera transmise :

- à Madame le Préfet,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- à Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
- à la Chambre Départementale des Notaires,
- à la Chambre constituée près du Tribunal de Grande Instance,
- au Greffe du même tribunal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie conforme

Le Maire,

Claudette ROSSANDER

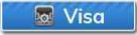
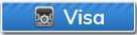
Signé par : Claudette ROSSANDER

Date : 15/02/2022

Qualité : MAIRE

Bordereau de signature

2022-006 DROIT PREEMPTION URBAIN230

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, <i>Application GF</i>	10/02/2022	 Visa
Emmanuelle VIROLE, <i>DGS</i>	15/02/2022	 Visa
MAIRE, <i>MAIRE</i>	15/02/2022	 Signature  Certificat au nom de <u>CLAUDETTE ROSSANDER ID</u> (MAIRIE DE SAINT PRIEST TAURION), émis par <u>Certigna Identity Plus CA</u> , valide du 17 sept. 2020 à 14:03 au 17 sept. 2023 à 14:03.
<i>Application GF</i>		 Archivé

Dossier de type : ACTES // Visa DGS puis signature Maire